



L'an deux mil vingt-et-un, le quinze mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le huit mars deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : GAUDRAY Charline

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 25	Absents : 6	Pouvoirs : 5
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	CAVELIER Stéphane	Pouvoir à Sophie Cousin
LECARON Caroline	DUJARDIN Stéphane	Pouvoir à Gilbert Lachèvre
LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline	MABIRE Aurélie	Pouvoir à Pascal Huby
LEROY Bertrand	BUREL Lucie	
GESLAIN Fabienne	LEFEBVRE Joël	Pouvoir à Fabienne Geslain
DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MONS Céline	Pouvoir à Bertrand Leroy

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 18/03/2021

Date d'affichage :

Objet de la délibération : **3.1.1 Budget Annexe de gendarmerie – approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif du budget principal 2020 approuvé séance tenante,

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de gendarmerie de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : **3.1.2 Budget annexe Gendarmerie - approbation du CA 2020**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses : 72 181,91 €
- Section de fonctionnement : recettes : 97 514,78 €
Soit un excédent de fonctionnement de 25 332,87 €

- Section d'investissement : dépenses : 3 504 614,62 €
- Section d'investissement : recettes : 2 181 646,90 €
Soit un déficit d'investissement de 1 322 967,72 €



Après en avoir délibéré, 6 absentions et **23** voix pour

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Gendarmerie » de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.1.3 Budget annexe Gendarmerie – Affectation du résultat 2020

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,



Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 25 332,87 €

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement C/023	25 333,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Déficit d'investissement de clôture : A	- 1 322 967,72 €
Reste à réaliser Investissements :	
• Recettes : B	1 583 596,00 €
• Dépenses : C	0,00 €
Capacité de financement : A+B-C	260 628,28 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>En priorité :</u>	
A la couverture du besoin de financement C/1068 :	25 332,87 €
<u>Pour le solde</u>	
Rappel du déficit d'investissement reporté C/001 :	- 1 322 967,72 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	0,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.1 Budget annexe du lotissement LOSANGE – approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif du budget principal 2020 approuvé séance tenante,

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du lotissement Losange de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : **3.2.2 Budget annexe Losange - approbation du CA 2020**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses : 269 542,70 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 300 000,00 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 30 457,30 €**

- Section d'investissement : dépenses : 269 529,62 €
 - Section d'investissement : recettes : 269 529,62 €
- Soit un résultat d'investissement de 0,00 €**



Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Losange » de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.3 Budget annexe LOSANGE – Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 30 457,30 €



Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement C/023	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultat d'investissement de clôture : A	0,00 €
Reste à réaliser Investissements :	
• Recettes : B	0,00 €
• Dépenses : C	0,00 €
Besoin de financement : A+B-C	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>En priorité :</u>	
A la couverture du besoin de financement C/1068 :	0,00 €
<u>Pour le solde</u>	
Rappel du résultat d'investissement reporté C/001 :	0,00 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	30 457,30 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.3.1 Budget principal Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif du budget principal 2020 approuvé séance tenante,

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.3.2 Budget principal - approbation du CA 2020

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses : 3 441 613,03 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 4 410 398,58 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 968 785,55 €**
- Section d'investissement : dépenses : 1 005 269,17 €
 - Section d'investissement : recettes : 851 880,70 €
- Soit un déficit d'investissement de 153 388,47 €**

Après en avoir délibéré, 6 voix Contre et **23** voix Pour,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune de Terres-de-Caux pour l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.3.3 Budget principal – Affectation du résultat 2020



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de Terres de Caux de l'exercice 2020 séance tenante,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 968 785,55 €,

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement C/023	653 813,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Déficit d'investissement de clôture : A	- 153 388,47 €
Reste à réaliser Investissements :	
• Recettes : B	103 105,00 €
• Dépenses : C	- 487 444,00 €
Besoin de financement : A+B-C	537 727,47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>En priorité :</u>	
A la couverture du besoin de financement C/1068 :	696 177,00 €
<u>Pour le solde</u>	
Rappel du déficit d'investissement reporté C/001 :	- 153 388,47 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	272 608,55 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.4.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2021



Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4O et 5O ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Terres-de-Caux, approuvé par délibération n° 3.1.1 en date du 8 décembre 2020 et plus particulièrement son article 4,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalablement à la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal et de ses budgets annexes ainsi que l'existence du rapport d'orientation budgétaire

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.5.1 : CAF Convention Territoriale Globale



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale et son annexe dédiée à Terres-de-Caux,

Considérant qu'il convient d'approuver la signature de cette CTG entre la CAF et Caux Seine Agglo

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale et son annexe

DIT et ACCEPTE que cette convention territoriale globale sera signée entre la CAF et Caux Seine Agglo.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : **3.6.1 Parcelle cadastrée AD 70 : déclaration d'utilité publique**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 112-4 du Code de l'expropriation,



Considérant le projet d'extension de l'école maternelle Camille Claudel sise à Fauville-en-Caux – Terres-de-Caux,

Considérant la parcelle cadastrée section AD numéro 70 d'une superficie égale à 430 m² appartenant à Mme et Mr Jean-Marie BARTHELEMY demeurant 221 rue des Londes à Fauville-en-Caux – Terres-de-Caux

Considérant que la parcelle susmentionnée est essentielle dans la réalisation du projet d'extension,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de lancer une procédure d'utilité publique afin que la commune de Terres-de-Caux se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AD numéro 70 d'une superficie égale à 430 m² appartenant à Mme et Mr Jean-Marie BARTHELEMY demeurant 221 rue des Londes à Fauville-en-Caux – Terres-de-Caux,

DIT que le PLU ne nécessite pas d'être mis en compatibilité avec le projet,

DECIDE d'adresser le dossier de DUP à Monsieur le Préfet afin qu'il lance la procédure de DUP par l'ouverture d'une enquête parcellaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville